

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
07 DECEMBRE 2011
À 20H30

Etaient présents :

1	Hubert HÉRIOT	8	Gislaine BOISNARD
2	Loïc BARBIER	9	Jean-Luc JOUANIGOT
3	Jean-Claude GUEZENNEC	10	Christiane CHEVALIER
4	Françoise COUTAND	11	Pascal BOUDON
5	Nicole BARBOT	12	Eric HAMEAU
6	Jean-Luc LECOMTE	13	Michel RABIER
7	Dominique TIERCELIN	14	Béatrice GALLET

Etaient absents:

Christian LONCHAMPT, Frédérique PERBOST, Claude BERNARD, Joël CORBIN
Mme BERNARD *ayant donné pouvoir* à Mme COUTAND
Mme PERBOST *ayant donné pouvoir* à M HÉRIOT

Madame Nicole BARBOT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a fait l'objet d'aucune d'observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1) Modification du tableau des emplois,
- 2) Demande de subvention pour la démolition de l'ancienne salle des fêtes,
- 3) Cessions immobilières,
- 4) Acquisition immobilière,
- 5) Acquisition d'un défibrillateur,
- 6) Déclaration d'intention d'aliéner,
- 7) Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une question supplémentaire : **MAPA - Repas fournis – restaurant scolaire de l'école élémentaire**
Après accord de l'assemblée, l'ordre du jour est modifié.

MAPA - REPAS FOURNIS - RESTAURANT SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE

Suite à un avis d'appel public à la concurrence paru sur le site de l'association des Maires le 08 novembre 2011, une seule offre est parvenue en mairie dans les délais.

Cette offre est présentée par le Conseil Général d'Eure et Loir.

La prestation sera réalisée par la cuisine centrale du collège Maurice de Vlaminck.

Fourniture de repas en liaison chaude à compter du **1^{er} janvier 2012**.

Marché d'une durée d'un an reconductible deux fois par tacite reconduction et chaque fois pour une période d'un an.

Prix global et forfaitaire du repas : **2..92 euros TTC**.

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de fourniture des repas en liaison chaude pour l'école élémentaire de BREZOLLES au conseil général d'Eure et Loir.
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces du marché.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et incomplet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Lors de sa réunion du 24 novembre 2011, le CTP a donné un avis (1.228.11) favorable à la suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps plein.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** au **1^{er} janvier 2012** de :

- **SUPPRIMER** le poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps plein,
- **CREER** un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à mi temps, soit 17h30.

DEMANDE DE SUBVENTON - DEMOLITION DE LA SALLE DES FETES

L'ancienne salle des fêtes n'est plus utilisée suite à l'avis défavorable de la commission départementale de sécurité.

De plus, elle est régulièrement vandalisée.

Par conséquent, le conseil municipal souhaite faire procéder à la démolition et au désamiantage de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de la réalisation de ces travaux,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Fond départemental d'aides aux communes (F.D.A.I.C.)
- **ARRETE** le plan de financement ci-dessous :

Estimation des travaux : 70 095.60 HT soit	83 834.33 € TTC
Subvention F.D.A.I.C. 50%	20 000.00 €
(Plafond de la dépense 40 000 €)	
Autofinancement	63 834.33 €

	83 834.33 € TTC

CESSIONS IMMOBILIERES

CESSION DE TERRAIN AU SYROM

Le conseil municipal lors de sa réunion du 19 octobre dernier a décidé de la cession d'un terrain au profit du SYROM (syndicat de ramassage des ordures ménagères) afin d'agrandir la déchetterie actuelle.

Le procès verbal du géomètre détermine la surface précise du terrain vendu soit **5781 m2**.

Attendu que le prix de vente convenu est de **38 centimes le m2**, la vente se fera au prix de **2 196.78 euros**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de céder cette surface au prix convenu et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif ou l'acte notarié.

CESSION DE TERRAIN - AC 258 -RUE DE SENONCHES

Le conseil municipal est sollicité pour l'acquisition d'un terrain situé rue de Senonches, cadastré AC 258 d'une surface de **1515 m2**.

Attendu que le prix de vente convenu est de **65 euros le m2**, après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de céder cette parcelle au prix de **98 475 euros** et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

ACQUISITION IMMOBILIERE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'acquisition de la propriété sise 3 chemin du château d'eau cadastrée **ZH 164**, d'une superficie de **51 m2** au prix de **4 000 euros**.

AUTORISE le Maire à passer l'acte définitif de cette acquisition.

VOTE une dépense de **4 000 euros** correspondant au prix de la dite acquisition majorée éventuellement des frais d'actes prévisibles. Cette dépense sera imputée sur l'article 2111 du chapitre 21.

ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR

Le conseil municipal envisage d'installer un nouveau défibrillateur aux abords de la pharmacie. Le coût moyen de cet équipement muni d'un boîtier de protection est de **1 800 euros**. Plusieurs fournisseurs seront prochainement contactés pour l'acquisition de ce matériel.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Une propriété a fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ce bien.

○ **AC 115 - 1 rue Mantoue : 758 m2**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur cette propriété mise en vente.

QUESTIONS DIVERSES

MISE EN CONFORMITE DE LA PROTECTION DE L'EGLISE CONTRE LA Foudre

Suite au dernier contrôle sur la protection de l'église contre la foudre, notre prestataire a signalé des dysfonctionnements importants.

La société FORSOND a transmis un devis de remise aux normes de cet équipement.

Le montant des travaux s'élève à 4 425 euros HT – 5292.30 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de la réalisation de ces travaux.

AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA RUE DE PARIS

Un essai de feux tricolores va être réalisé rue de Paris le vendredi 16 décembre.

Le projet d'aménagement présenté par la direction départementale des territoires est critiqué par de nombreux conseillers municipaux.

Monsieur LECOMTE et Madame BOISNARD sont favorables à l'installation de feux tricolores alors que Monsieur BOUDON est plutôt favorable à la mise en place d'un radar.

Monsieur RABIER, défavorable à l'installation de feux tricolores, souhaiterait plutôt que les trottoirs soient rehaussés et sécurisés grâce à l'installation de barrières.

Monsieur JOUANIGOT préconise plutôt l'installation d'un feu tricolore au niveau du pont plutôt que dans le goulet d'étranglement.

Madame BARBOT n'est pas favorable à l'installation d'un radar limitant la vitesse.

Monsieur JOUANIGOT et Madame BARBOT estiment que les problèmes de sécurité dans la rue de Paris ne sont pas liés à des excès de vitesse. Une étude, réalisée il y a environ deux ans, avait effectivement démontré que les véhicules ne circulaient pas trop vite rue de Paris.

Monsieur TIERCELIN et Madame COUTAND souhaitent que les services de la direction départementale des territoires soient de nouveau sollicités pour la mise en place d'un sens de circulation par la rue de la Bahine.

Les services de l'Etat seront prochainement sollicités pour fournir à la commune un devis estimatif de renforcement de la voirie de la rue de la Bahine et de la rue du Tramway.

INAUGURATION DE LA SALLE DE TENNIS COUVERTE

Le bâtiment sera inauguré le samedi 18 février 2012 en présence notamment de Monsieur le Préfet.

PROMENADE DU PRIEURE

Dans le cadre de la création du prolongement de la promenade du Prieuré, Monsieur Stéphane DELABIE propose à la commune de lui céder une partie de son jardin (sur 1.50 mètres de large) à titre gracieux afin de réaliser une jonction avec le chemin actuel en bordure de rivière.

En échange, la commune prendrait à sa charge les frais de bornage, de démolition du pignon du mur et d'installation d'un nouveau grillage.

L'ensemble du conseil municipal remercie chaleureusement Monsieur DELABIE pour cette proposition et se réjouit par avance de la réalisation d'une nouvelle promenade sur la commune de Brezolles.

JOUANIGOT Jean-Luc

Se félicite de la réparation du lampadaire de la rue de Saint Rémy.

TIERCELIN Dominique

Critique la délibération prise lors du dernier conseil municipal sur le lieu d'implantation des résidences séniors alors que le principe de leur construction n'a pas encore été voté en assemblée. Il déplore également le fait que cette question n'ait pas été inscrite à l'ordre du jour.

Monsieur HERIOT fait remarquer que cette résidence s'adressera à des gens qui seront valides et qu'il est préférable, comme le préconisent « les Euréliades », d'implanter ces habitations à proximité du centre ville. Il précise également que la population est demandeuse de ce type de structure.

Madame COUTAND déplore le fait que la commune aura peu d'offres en matière de santé, de loisirs et de locomotion à proposer à cette population.

Madame GALLET préfère privilégier la venue de famille avec des enfants dans l'objectif d'atteindre la population espérée dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, soit 2000 habitants.

Monsieur TIERCELIN ne souhaite pas que cette résidence soit construite à proximité des écoles maternelle et élémentaire, il souhaite que le choix se fasse sur un autre terrain.

Madame BOISNARD demande quel autre projet la commune a sur ce terrain.

BARBOT Nicole

Souhaite que soit fixée dès maintenant la date du banquet des anciens de 2012.

La date du dimanche 11 novembre est retenue.

Informe l'assemblée que 40 personnes sont venues donner leur sang.

Aimerait que le conseil municipal envoie un message de soutien, via internet, aux militaires qui passeront Noël en Afghanistan.

COUTAND Françoise

Propose de remettre en vente le terrain acquis par la commune près du Parc Saint André.

Monsieur BARBIER souhaite le conserver pour le moment.

Déplore l'absence de signalement de l'espace socioculturel.

Alerte l'assemblée sur le chantier colossal que représentent les travaux de peinture de la maison des associations et déplore que ces travaux se fassent au détriment des peintures des classes de l'école qui devaient être réalisées pendant les vacances de février, ces travaux de peinture se trouveront par conséquent reportés plus tard.

La séance est levée à 22H40.